

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 15 Septembre 2020.

Intervention KPMG – présentation du Budget communal

En ouverture de cette séance, le conseil municipal a souhaité l'intervention d'une auditrice spécialisée dans les collectivités territoriales afin de présenter le fonctionnement global des finances locales à l'attention notamment des nouveaux élus.

Décision modificative Budget Photovoltaïque

Lors de la clôture du Budget Photovoltaïque 2019, des anomalies dans le choix de la nomenclature ont été relevées par la trésorerie générale. L'objectif est donc de reprendre la nomenclature du budget 2020 afin de résoudre ces problèmes.

Ceci entraîne une rectification de l'affectation de résultat 2019 et de fait une rectification du Budget Primitif Photovoltaïque 2020.

Ces 2 modifications sont adoptées à l'unanimité par le CM.

Décision modificative Budget primitif communal 2020

Plusieurs mouvements de personnels (absences /remplacements), non anticipés sur le budget 2020, ont eu lieu ces derniers mois au niveau du service administratif. De fait, il est nécessaire de modifier le budget primitif de la commune afin d'équilibrer les charges du personnel et de pouvoir réaliser les dépenses dans ce chapitre d'ici la fin de l'année. Pour cela, il est proposé qu'une partie du budget non consommée pour les charges générales de la section « voirie » et de la section « fêtes et cérémonies » soient transférées à la section charges du personnel par une décision modificative.

Cette DM est adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de créer un nouveau poste d'Adjointe administrative à mi-temps. Cette création de poste ne correspond pas à une augmentation d'effectif, mais est nécessaire dans le cadre de la titularisation de Murielle THEVENET (jusqu'à contractuelle), à ce poste à compter du 1er décembre 2020. Ses missions principales porteront notamment sur l'accueil du public, le suivi des dossiers d'urbanisme et d'état civil.

À la suite de la décision de création de poste au conseil municipal précédent, Marianne GONTHIER a intégré la mairie au poste de Rédacteur pour un contrat initial d'un an à partir du 28 Octobre 2020. Elle assure les missions d'administration générale, de suivi des finances et de lien avec le conseil municipal.

RPQS 2019 « Syndicat des eaux »

Thierry VANEL présente le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS), 2019 du syndicat des eaux des eaux des Monts du Lyonnais dont il est vice-président.

Compte-rendu du Conseil Municipal

15 Septembre 2020
Début à 18h30

Présents : Florent Chirat, Cédric Blanc, Marie-Charlotte Simon, Gaëlle Guinet, Valérie Guiral, Romain Verny, Bertrand Giroud, Cyrille Goutte, Alain Farjot, Freddy Goutte, Solange Peylaboud, Thierry Vanel, Aurélie Bouvy.

Absents excusés : Sylvie Carret

Secrétaire de séance : Alain Farjot

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

La présentation reprend, dans un premier temps, le détail de la répartition du montant d'une facture type :

- 52% pour le syndicat des eaux (ayant à charge l'investissement pour le renouvellement du réseau).
- 34% pour Suez, le gestionnaire du réseau (maintenance, facturation clients)
- 7% de redevance pollution.
- 5% de TVA
- 2% de redevance de prélèvement sur la ressource (agences de l'eau)

Une augmentation tarifaire de 2.9% a été appliquée pour l'année 2020, avec une facture annuelle de 398.71€ pour 120m3 (valeur référence). A noter que la moyenne de consommation dans les Monts du Lyonnais est plutôt de 89m3 pour un foyer familial.

Après une présentation des différents indicateurs de performances suivis par le SIEMLY (Qualité de l'eau, Bilan des volumes, Rendement du réseau, Indice linéaire de pertes), on constate que ceux-ci se sont dégradés sur l'année 2019 notamment à cause de fuites et d'une pollution accidentelle (relevée d'ailleurs sur notre commune). Thierry VANEL rappelle d'ailleurs que le prélèvement sur les poteaux d'incendie est strictement interdit et réservé uniquement aux professionnels formés à leur manipulation.

Enfin, le SIEMLY s'attache à conserver une bonne connaissance de l'état du réseau afin de maintenir à niveau ce patrimoine. Le taux de renouvellement en 2019 est de 1.15%, ce qui porte à plus de 128km de réseau renouvelé en 6 ans.

CCPA : Transfert de la compétence en matière de PLU

La loi ALUR propose le transfert de compétences PLU des communes aux communautés de commune automatiquement au 1er Janvier 2021, et de dresser ainsi un PLU i (intercommunal). Les communes ont cependant la possibilité de s'y opposer en activant leur minorité de blocage.

Florent Chirat présente la proposition du président de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle de décaler ce transfert de compétence, afin de prendre le temps de réaliser un travail d'étude préalable au niveau du territoire durant le mandat et de reporter ce projet à une autre échéance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de s'opposer à ce transfert de compétence à ce jour.

CCPA : Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT)

La CLECT a pour rôle d'assurer, pour la CCPA et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Lorsque la CCPA fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), cela signifie que la CCPA prélève elle-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année.

Celle-ci est minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT.

La CCPA demande à chaque commune de nommer un représentant titulaire et un suppléant à cette commission.

Sont désignés : Marie Charlotte CHAMFRAY comme représentante titulaire et Cédric BLANC comme suppléant.

CCPA : Association Solidarité Partage

Solidarité partage est une association sur le périmètre de la communauté de communes, avec un représentant par commune. Elle a pour objet, en lien avec les CCAS de venir en aide aux personnes en difficultés sous forme d'avances financières. Notre commune adhère à cette association, qui a été sollicitée pour un dossier sous le précédent mandat. Avec le nouveau mandat, il s'agit de nommer un représentant communal.

Solange PEYLABOUD, en lien avec la commission action sociale se porte volontaire.

Point sur les différentes commissions

Commission scolaire :

Aurélien BOUVY explique qu'en cette période particulière de COVID, la pause repas sera réalisée en un seul service à la salle polyvalente. Les élèves sont ensuite séparés en 3 groupes (par classe) pour un temps récréatif dans 3 endroits différents (la salle polyvalente, la cour sous la maison des associations et la cour de l'école). Le service de bénévoles pendant le temps de repas est suspendu pour le moment.

Un périmètre de sécurité a été mis en place devant l'entrée de l'école dans le cadre du plan Vigipirate.

Une réunion avec la MJC est prévue vendredi 6 Novembre pour faire le point sur les effectifs et le budget prévisionnel du périscolaire et du centre de loisirs.

Commission voirie :

Cyrille GOUTTE précise qu'un ajout de gravier a été réalisé dans le cimetière. Deux nouvelles bennes à verre ont été installées. Il n'y a plus de travaux prévus pour cette fin d'année.

Une réflexion doit être menée sur la sécurisation de la rue du centre : marquage au sol, stationnement... notamment dans le cadre de la sécurisation, de l'accès au commerce multi-services « la Tonnelle ». Un rapport demandé au département sur les aménagements possibles (c'est une voirie départementale) devrait nous parvenir courant décembre.

Commission bâtiments :

Cédric BLANC fait un point sur les travaux en cours.

La cantine a été entièrement repeinte par les agents techniques durant les vacances de la Toussaint, pour un très beau rendu final. Pour l'instant, les enfants n'ont pas réintégré les locaux du fait du contexte COVID (repas à la salle polyvalente). Espérons que cela soit le cas bientôt !

Au niveau de la buvette des boules, il reste à finir : la peinture, une partie d'électricité et le carrelage.

Dans le cadre de la réfection du mur de soutènement de l'église, place des sources, nous avons dû faire réaliser une dalle sur le puits suite à la chute de la pierre qui le recouvrait.

Une demande de devis est en cours pour le réaménagement du local du foot.

La société de chasse sera sollicitée pour voir s'ils peuvent repeindre la façade du local, la commune fournirait les matériaux (peinture).

Une interrogation a été soulevée au sujet du logement vacant sous la cantine. Pour le moment l'utilisation de ce logement est en suspens pour en déterminer sa destination finale (il était jusque-là réservé à un éventuel agrandissement de la cantine). Il faut toutefois prévoir un nettoyage dans un premier temps puis des travaux de réhabilitation.

Commission Finances

Marie Charlotte CHAMFRAY précise qu'une commission a eu lieu début Octobre. L'analyse montre une maîtrise des dépenses de fonctionnement à date, en revanche il s'agira d'être désormais plus dans l'anticipation de ces dépenses au long de l'année afin de connaître nos marges de manœuvre sur le budget en fin d'exercice. Le cabinet KPMG a été sollicité ponctuellement pour un accompagnement notamment pour l'arrêté des comptes 2020 et la réalisation du budget prévisionnel 2021. Décision liée à l'arrivée conjointement d'une nouvelle adjointe aux finances et d'un nouvel agent chargé du suivi de ces finances

Commission fleurissement

Baptiste DELORME rappelle que le fleurissement automnal a été réalisé. Une proposition d'utiliser les jardinières pour délimiter et améliorer le stationnement sur certains secteurs du village a été évoquée.

Une réflexion est en cours pour habiller le mur de l'église récemment rénové par un massif.

Pour les décorations de Noël, nous sommes comme traditionnellement en recherche d'un généreux donateur pour le sapin sur la commune (merci de vous manifester auprès de la mairie). Comme cela était le cas les années précédentes, nous pourrions mettre à contribution les enfants de l'école pour la fabrication de décors de Noël.

Un projet de stockage des déchets verts (avec recyclage par broyage) est envisagé sur le site du marché aux fruits en partenariat avec Bibost. Des devis sont en cours de réception, parallèlement nous devons regarder les possibilités de subventions et travailler sur un prévisionnel de fonctionnement (organisation et coûts).

Commission communication

Gaëlle GUINET précise que la réalisation du bulletin municipal est en cours. Le point positif à souligner est le maintien de tous les partenaires (encarts publicitaires), malgré le contexte difficile. Il n'y aura pas de calendrier des manifestations associatives du fait des incertitudes liées au contexte sanitaire.

Une mise à jour du livret des nouveaux arrivants est réalisée.

Une mise à jour du site internet est en cours avec objectif de mise en ligne d'ici la fin de l'année.

Commission actions sociales

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le traditionnel repas des anciens du 11 novembre a été annulé. Lors de la prochaine réunion prévue le 18 Novembre, le CCAS doit travailler sur les possibilités de visites et d'accompagnement sur la fin d'année des aînés en situation d'isolement.

Les services de l'état nous demandent de créer un répertoire des personnes sensibles à contacter en cas de période difficile (confinement, canicule).

Bibliothèque

Pour s'adapter au contexte, Aurélie BOUVY présente la mise en place d'un drive depuis le catalogue en ligne sur le site de la mairie ; celui-ci semble bien fonctionner. Ajout d'une nouveauté, les pochettes surprises de livres.

Questions diverses

- Le conseil municipal souhaite mettre en vente une partie des terrains issus de la « propriété ROZIER », difficilement cultivables (pâturages pentus, taillis). Ceux-ci n'ont plus de fermier depuis l'année dernière et n'intéressent pas les agriculteurs de la commune. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la commune afin de connaître le parcellaire précisément concerné ainsi que les conditions.
- Cérémonie du 11 Novembre : Une gerbe sera déposée au monument aux morts en petit comité, les rassemblements n'étant pas autorisés.
- Extension station d'assainissement : Un RV a eu lieu sur place avec les services de l'état, la CCPA et le bureau d'étude afin de discuter de l'implantation. Les travaux sont prévus normalement sur le 2ème trimestre 2021
- Réunion informelle avec la commune de Bibost pour un échange avec les nouveaux élus. L'objectif est d'engager les discussions afin d'améliorer la communication entre les 2 villages et de mutualiser des actions à l'avenir. Plusieurs pistes sont évoquées. Elles doivent faire l'objet d'une validation dans les CM avant de mettre en place des groupes de travail conjoints.

Prochain conseil municipal :
Mardi 15 Décembre

Séance levée à 22h45

La Tonnelle

Rappel des horaires d'ouverture :

Le mardi : 08h-12h30 / 16h-18h30
 Le mercredi : 08h-12h30 / 16h-18h30
 Le Jeudi : 08h-12h30 / 16h-18h30
 Vendredi : 08h30-12h30 / 16h-18h30
 Samedi : 08h-12h30
 Le dimanche : 08h-12h

Chasse

Bonjour,

En raison du confinement nous ne pouvons pratiquer notre loisir, du moins avec les informations que nous détenons en date du 31/10/2020.

S'il y a des modifications, nous vous tiendrons informés.

BON COURAGE à vous tous, amis chasseurs.

Micro-Crèche



**MICRO CRECHE
COMME A LA MAISON**

RECHERCHE DE BENEVOLES POUR L'AIDE AU REPAS

La micro-crèche Comme A La Maison
de Saint-Julien-sur-Bibost a besoin de votre aide !

Vous êtes intéressés pour accompagner les enfants de la micro-crèche pendant le déjeuner.

L'aide au repas et l'accompagnement serait de 2 heures de 11h00 à 13h00.

Vous pouvez vous engager en fonction de votre emploi du temps :
un jour par semaine, quelques jours par mois, de façon temporaire, etc...

Le planning tiendra compte des disponibilités de tous...ET plus il y a de bénévoles, moins la tâche est lourde pour chacun !

Pour d'autres informations et pour s'inscrire :
06 09 90 46 47
presidentmicrorechecalm@gmail.com

Un grand merci par avance pour les enfants et les Accueillantes de la micro-crèche !

Badminton

Le badminton a fermé ses portes depuis le 22 octobre 2020 en raison des conditions sanitaires.

Associations des Parents d'élèves

VENTE DE SAPINS DE NOEL (Nordmann de 80cm à 200cm au choix)

ET D'HUITRES (calibre N°3)

Commande à passer avant le Jeudi 19/11/2020

Vous pourrez venir récupérer votre commande

Le Dimanche 06 Décembre

Saint Julien De France

RASSEMBLEMENT 2021

Les personnes désirant participer au rassemblement des ST Julien de France 2021 qui aura lieu le Week-end de Pentecôte, les 22, 23 et 24/5 chez nos voisins de Saint Julien en Beaujolais sont priées de se faire connaître avant le 30 Décembre 2020 auprès de Gilles DESAINTEJEAN : Port : 06 75 16 35 71 ; mail : gilles.desaintjean@wanadoo.fr

Les inscriptions sont ouvertes à tous les habitants de Saint Julien, et ne seront définitives qu'après validation par les organisateurs du rassemblement. (Suivant place et nombre de candidats).

En cas de nouvelle candidature, les personnes inscrites au rassemblement 2020 qui a été annulé seront prioritaires.

Si vous désirez des précisions, n'hésitez pas à vous renseigner (n° et mail ci-dessus).

SAINT JULIEN, UN NOM QUI TISSE DES LIENS.

Photos du village et des alentours

Nous avons reçu beaucoup de belles photos de notre village suite à notre dernier St Ju-Lien et nous en remercions les auteurs.

Vous pouvez continuer de nous transmettre vos photos qui pourront être utilisées sur le futur site internet de la commune à l'adresse suivante :

cominfo@saintjulienurbibost.fr.

Mairie

Une gerbe a été déposée aux monuments aux morts le 11 Novembre dernier, en comité restreint afin de respecter les règles sanitaires.



APHRA – Association des Personnes Handicapées de la Région Arbresloise

Le but de l'association est d'apporter aux personnes handicapées et à leurs familles une aide morale et matérielle sous toutes ses formes, de poursuivre auprès des pouvoirs publics toutes démarches pour reconnaissance des droits aux personnes en situation de handicap et à leurs familles et d'assurer éventuellement toutes activités à caractère éducatif, social ou familial .Nous remercions les communes qui nous apportent leur soutien par une subvention, et mise à notre disposition de salle pour nos réunions. Nos recettes proviennent aussi de nombreux adhérents 111 en 2019 et la vente de cerises au profit de l'A.P.H.R.A. par **H.DUPERRET**

S'entraider, Informer, Participer

Concours de belote D.VIGOUREUX et C.BONIFASSI chargés de l'organisation.

Le 29 février 2020 le concours de belote à Sourcieux les Mines 44 doublettes (l'an dernier 56). Ce concours de belote nous permet de récolter des fonds mais aussi de nous retrouver et de passer ensemble une bonne journée et de remercier E.VIGOUREUX pour ses bonnes gaufres.

A ce jour nous ne pouvons pas prévoir une date pour le concours de belote pour nos réunions, notre sortie en 2021 en raison des toutes les directives sanitaires

Nous avons tous besoin d'une vie sociale et plus particulièrement les personnes porteuses de handicap et leurs familles, de se rencontrer, de se parler. Le confinement a été difficile pour les personnes en foyer de vie qui sont restées aux foyers ou rentrées dans leurs familles.

Nous avons aidé les personnes handicapées éloignées des moyens de transports, démarches administratives urgentes, pris contact par courrier ou mail, téléphone.....

Nous restons à votre écoute

Contact : www.aphra.fr

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.	Mairies	Ouvertes.
Bars-cafés	Fermés.	Mariages et PACS	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites.
Bibliothèques	Fermés. « Click & collect » possible.	Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques prescrits pour les enfants.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels », surface de 4 m ² par personne obligatoire.	Médiathèques	Fermés. « Click & collect » possible.
Cérémonies d'inhumation/ crémation	Autorisées, jauges de 30 personnes, officiants inclus.	Musées	Fermés.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.	Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Cimetières	Ouverts.	Périscolaires (activités)	Autorisées les jours avec école et le mercredi en période scolaire dans les garderies, les accueils de loisirs...
Cinéma	Fermés.	Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Cirques	Fermés. Répétitions possibles.	Piscines	Fermés sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Conseils municipaux	Autorisés.	Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Colfleurs à domicile	Interdits.	Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.	Rassemblements/réunions	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro, transport public, cérémonies.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels », « Click & collect » possible. Clause de reouverture le 12 novembre.	Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Crèches	Ouvertes.	Restaurants (routiers)	Service possible pour les chauffeurs routiers de 18 h à 10 h sur autorisation préfectorale.
Déchetteries	Ouvertes.	Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé, pour les services sous contrat ou en régime.
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.	Salles de concert	Fermés. Répétitions possibles.
Ehpad	Les visites restent autorisées.	Salles des fêtes/polyvalentes	Fermés.
Établissements recevant du public (ERP)	Fermés sauf cas spécifiques. Peuvent accueillir les réunions des assemblées délibérantes des com. territoriales, déjeuners collectifs, distribution de biens de première nécessité...	Services à la personne (à domicile)	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
État civil (services d')	Fonctionnement normalement.	Services publics	Fonctionnement normalement.
Extrascolaires (activités)	Interdites.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Festivals	Interdits.	Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Fêtes foraines	Fermés.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservation interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.	Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Gardes-meubles	Autorisés.	Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Grands événements	Interdits.	Télétravail (fonction pub.)	À généraliser 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Hyper/supermarchés et supérettes > 400 m ²	Surface de 4 m ² par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés.	Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.	Trains touristiques routiers	Interdits.
Librairies	Fermés. « Click & collect » possible.	Transports scolaires	Autorisés.
Lieux de culte	Ouverts, cérémonies interdites sauf obéques avec jauges à 30 personnes.	Transports (locaux)	Autorisés.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.	Universités	Fermés. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.	Zoos	Fermés.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les états alimentaires, grains et semences.		

Janvier 2021

Samedi 23

Vente à emporter de parmentier de la Classe en 1